

Les suites de l'affaire Enron sujets de préoccupation pour notre profession

L'effondrement de la société Enron, géant du secteur énergétique aux États-Unis, et les nombreuses préoccupations que cette chute a soulevées ont placé notre profession sous le feu des projecteurs comme jamais auparavant.

Le président-directeur général de CGA-Canada a récemment réuni un groupe de travail spécial, à qui il a confié le mandat d'étudier ces préoccupations et de formuler des suggestions. Le groupe est formé de membres de la direction de CGA-Canada, de professeurs de comptabilité et de CGA chevronnés en expertise comptable. Les travaux de ce groupe ont mené à la proposition d'une orientation politique qu'a entérinée le Conseil d'administration de CGA-Canada.

L'une des préoccupations importantes touche les normes de comptabilité et de vérification. En 1999, CGA-Canada recommandait l'adoption, au Canada, des normes internationales — établies par l'International Accounting Standards Board (IASB) — plutôt que des normes des États-Unis. De solides arguments renforcent aujourd'hui la logique de ce choix.

Les normes de l'IASB reposent moins sur l'interprétation stricte des « règles » que sur l'exercice d'un jugement professionnel éclairé. Il a été établi que l'adhésion stricte aux « règles » avait joué un rôle déterminant dans l'affaire Enron et dans d'autres dossiers controversés récents en vérification.

Partout ailleurs qu'en Amérique du Nord, on observe une tendance soutenue vers l'adoption des normes de l'IASB. D'ici 2005, l'Union européenne exigera de toutes les sociétés ouvertes le respect des normes de l'IASB. L'adoption généralisée des normes de l'IASB à l'échelle mondiale conférerait à l'expertise comptable de considérables atouts de crédibilité et de comparabilité, ce dont elle a bien besoin après l'affaire Enron.

De passage récemment au Canada, sir David Tweedie, président du Conseil de l'IASB, faisait remarquer que l'affaire Enron a fourni l'occasion d'examiner la question des normes de comptabilité internationales. L'objectif global de l'IASB, a-t-il observé, est de créer un jeu de normes internationales d'excellente qualité, de sorte que toutes les opérations soient traitées de la même manière, partout dans le monde. M. Tweedie a confirmé le rôle déterminant que doit jouer le Canada, à titre de chef de file, dans la promotion des normes de l'IASB auprès des États-Unis, compte tenu des contacts étroits qu'il entretient avec les organismes comptables des États-Unis et de l'Europe. Nous étions de cet avis en 1999 et nous le sommes toujours aujourd'hui.

La question des conflits d'intérêts auxquels les vérificateurs sont exposés constitue une autre préoccupation centrale. CGA-Canada est d'avis qu'il convient de séparer l'exercice de la vérification de l'exercice de la consultation dans les sociétés ouvertes. Il en va autrement des sociétés fermées cependant, où le risque est beaucoup plus faible puisque le propriétaire fait habituellement partie de l'équipe de direction et que les bailleurs de fonds et les investisseurs ne sont pas dépourvus d'expérience. La distinction entre sociétés ouvertes et fermées est traitée dans la jurisprudence. L'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) a récemment approuvé lui aussi cette distinction motivée par le contexte.

Les remises en question auxquelles a donné lieu l'affaire Enron ont également porté sur la réglementation de la profession et sur les lacunes de ce que l'on appelle le processus d'inspection professionnelle, aux États-Unis. Au Canada, les inspections professionnelles sont menées par des professionnels indépendants rémunérés, pour ce faire, à titre d'employés ou de contractuels de l'organisme d'autoréglementation. Ce processus est objectif, indépendant et efficace.

On s'est également interrogé récemment sur l'opportunité, pour le Canada, de créer une entité nationale responsable de la réglementation des valeurs mobilières au pays. CGA-Canada ne s'oppose pas à cette idée. Mais nous voudrions en connaître l'incidence sur les CGA qui sont actuellement en droit de vérifier les sociétés ouvertes. En outre, si un tel organisme national devait être créé, des mesures énergiques devraient être prises pour en garantir l'objectivité et l'indépendance. Nous accueillons favorablement l'idée de participer à de telles discussions.

La complexité du monde va croissant, de même que la vitesse à laquelle on fait des affaires. Des instruments financiers nouveaux et complexes voient sans cesse le jour. De nouveaux professionnels font leur entrée dans notre champ d'activité pour y jouer des rôles nouveaux.

Tous ces événements ouvrent grand la porte à l'amélioration continue de la responsabilité professionnelle, non seulement pour les comptables et les vérificateurs, mais aussi pour les autres fournisseurs de services financiers. De toute évidence, on peut améliorer la gouvernance d'entreprise, en vue de promouvoir la compétence, l'objectivité et, partant, la confiance des investisseurs et du public.

La semaine dernière, le président-directeur général de CGA-Canada a passé plusieurs jours en réunion avec de hauts fonctionnaires, à Ottawa, parmi lesquels le gouverneur de la Banque du Canada, le vérificateur général, le secrétaire d'État aux institutions financières internationales, le président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et certains membres du personnel du bureau ministériel des Finances. Ces rencontres ont été l'occasion idéale de partager nos points de vue avec ces décideurs clés.

Toutes les réponses n'ont pas encore été envisagées, et il serait imprudent de porter un jugement trop hâtif. Nous croyons néanmoins que notre profession doit tirer une leçon de l'affaire Enron. Nous nous devons de participer au débat public et de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que ne se produise au Canada un événement aussi déplorable.

Le président du Conseil et chef de la direction,
Dale Gislason, FCGA

Le président-directeur général,
Guy Legault, M.B.A., FCGA